

**ENSENHAMENT – « LENGAS REGIONALAS »**  
**INTERVENTION DE PARLEMENTAIRES**  
**octobre -novembre- décembre 2007**

Suite aux demandes de la FELCO et de plusieurs CREO (voir ci-après par exemple la lettre du CREO Midi-Pyrénées), certains députés occitans sont intervenus à l'Assemblée nationale ou directement auprès du ministre de l'Éducation nationale.

Les réponses à leurs questions sont pour l'instant absentes ou très évasives. (décembre 2007)

**QUESTIONS ECRITES AU GOUVERNEMENT à l'ASSEMBLEE NATIONALE**

**Mme Robin-Rodrigo Chantal** (Socialiste, radical, citoyen et divers gauche – **Hautes-Pyrénées**)

23/10/2007 Question N° : 8134

Mme Chantal Robin-Rodrigo attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la reconnaissance et la promotion de la langue occitane dans l'enseignement scolaire. En l'absence d'une mention explicite du concours des langues régionales à l'acquisition du socle commun, leur enseignement est renvoyé par voie de conventions entre l'État et les collectivités territoriales. La baisse du nombre de postes d'enseignants mis au concours du CAPES d'occitan, langue d'oc, a pour conséquence de diminuer l'offre d'enseignement de l'occitan, ce qui est en contradiction avec la volonté affichée du ministère de contribuer à la transmission des langues régionales considérées comme partie intégrante de l'héritage culturel national.

**Mme Imbert Françoise** (Socialiste, radical, citoyen et divers gauche – **Haute-Garonne**)

30/10/2007 Question N° : 8934

Mme Françoise Imbert attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'enseignement et le développement des langues régionales. En effet, l'absence d'une mention explicite du concours des langues régionales à l'acquisition du « socle commun », le fait que seules les langues étrangères apparaissent dans le Bulletin officiel de l'éducation nationale pour le premier degré, la politique de suppression de postes dans le second degré, qui vise en premier lieu les options, et en particulier les langues régionales, tous ces éléments concourent à affaiblir l'enseignement de ces langues, parmi lesquelles on trouve la langue occitane. La charte des langues régionales et minoritaires du Conseil de l'Europe, qui est toujours en instance de ratification par la France, garantit pourtant le droit à l'enseignement des langues régionales. Aussi, elle lui demande quelles dispositions concrètes il entend prendre afin de sauvegarder et de promouvoir l'enseignement de toutes les langues régionales.

**M. Boisserie Daniel** (Socialiste, radical, citoyen et divers gauche – **Haute-Vienne**)

20/11/2007 Question N° : 10778

M. Daniel Boisserie interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur l'importance d'une action ferme sur la question des langues de France. Les enseignants de langue occitane s'interrogent sur l'absence des langues régionales dans le « socle commun », ainsi que sur le fait que seules les langues étrangères apparaissent dans le BOEN du 12 avril 2007 fixant les horaires et les programmes pour le 1er degré, laissant à penser qu'enseigner une langue régionale n'a plus de caractère de légalité dans l'enseignement primaire. Dans le second degré, la rigueur budgétaire annoncée par le Gouvernement risque de toucher en premier lieu l'enseignement des langues régionales. Quant à la rentrée scolaire de 2007, elle a été difficile pour l'enseignement occitan : ouvertures de cursus bilingues prévues et non réalisées, remplacements impossibles de professeurs malades... Les enseignants de langue occitane souhaitent donc qu'une réunion de concertation soit organisée rapidement afin de faire le point sur tous les problèmes de l'enseignement de la langue occitane et de dresser un état des lieux le plus fidèle possible. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire connaître les intentions de son gouvernement à ce sujet.

**M. Saint-Léger Francis** (Union pour un Mouvement Populaire – **Lozère**)

20/11/2007 Question N° : 10662

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le développement des langues

régionales. Il désire connaître les mesures qu'il entend mettre en oeuvre afin de développer l'enseignement de ces langues.

**M. Giraud Joël** (Socialiste, radical, citoyen et divers gauche – **Hautes-Alpes**)

13/11/2007 Question N° : 9866

M. Joël Giraud attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'enseignement et le développement des langues régionales. Plusieurs associations lui font part de leur inquiétude concernant l'abandon du pluralisme linguistique par l'affaiblissement des langues régionales. Par ailleurs, il convient de rester attentif aux dangers pour nos cultures, mais aussi pour nos économies et nos politiques, auxquels nous exposerait l'hégémonie de l'anglais, langue nationale actuellement dominante. L'enseignement du breton, du catalan, de l'alsacien, de l'occitan et du basque participe à la sauvegarde de la culture et des identités régionales. Ainsi, la charte des langues régionales et minoritaires du Conseil de l'Europe, toujours en instance de ratification par la France, garantit-elle sans équivoque le droit à l'enseignement de ces langues. Les régions s'engagent pour le financement d'actions visant à promouvoir les langues et cultures régionales, notamment les actions d'enseignement. Mais l'État doit s'impliquer lui aussi, notamment dans les processus de validation de diplômes. Ainsi, en ce qui concerne le CAPES d'occitan, la baisse drastique du nombre de postes mis au concours depuis 2003 ne permet pas de maintenir l'existant car d'un recrutement annuel oscillant entre 13 et 22 postes, on est tombé à 3 ou 4 postes seulement. Il le remercie de lui préciser ses intentions sur ce problème.

**M. Valax Jacques** (Socialiste, radical, citoyen et divers gauche - **Tarn**)

04/12/2007 Question N° : 12012

M. Jacques Valax sollicite l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale pour qu'un plan cohérent de rénovation de l'enseignement des langues régionales soit très prochainement établi permettant notamment la reconnaissance et la promotion de la langue occitane. En effet, l'absence d'une mention explicite du concours des langues régionales à l'acquisition du « socle commun », et le fait que seules les langues étrangères apparaissent dans le BOEN du 12 avril 2007 fixant les programmes pour le premier degré, renvoient ces enseignements par voie de conventions entre l'État et les collectivités territoriales. Par ailleurs, la baisse du nombre de postes d'enseignants mis au concours du CAPES d'occitan génère une diminution de l'offre d'enseignement de l'occitan. Face à ces inquiétudes soulevées par des associations concernant l'abandon du pluralisme linguistique, il lui demande de lui préciser les intentions du Gouvernement sur ce dossier.

**M. Vergnier Michel** (Socialiste, radical, citoyen et divers gauche, maire de Guéret, député de la **Creuse**)

*« Vous avez bien voulu me communiquer copie de votre courrier adressé au ministre de l'Éducation Nationale concernant l'enseignement de l'occitan qui est menacé.*

*Je suis déjà intervenu à plusieurs reprises, à différents niveaux, sur ce sujet, mais j'interroge une nouvelle fois le ministre par une question écrite. Je ne manquerai pas de vous transmettre la réponse qui sera apportée.*

*Restant à votre disposition, je vous prie de croire ... » Michel Vergnier*

04/12/2007 Question N° : 11884

M. Michel Vergnier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la reconnaissance et la promotion de l'enseignement de l'occitan. La rentrée scolaire de 2007 a été particulièrement difficile pour l'occitan : ouvertures de cursus bilingues prévues et non réalisées, remplacements impossibles de professeurs malades... La baisse du nombre de postes d'enseignants mis au concours du CAPES d'occitan a pour conséquence de diminuer l'offre d'enseignement de l'occitan, ce qui est en contradiction avec la volonté affichée du ministère de contribuer à la transmission des langues régionales considérées comme partie intégrante de l'héritage culturel national. En conséquence, il lui demande ce qu'il compte faire pour réellement promouvoir l'enseignement de l'occitan.

### **COURRIERS AU MINISTRE:**

**M. Glavany Jean** (Socialiste, radical, citoyen et divers gauche - **Hautes-Pyrénées**)

Dans sa réponse, X. Darcos dit qu'il **« demande à ses services de procéder à un examen de sa requête concernant un statut législatif pour les langues régionales »**.

**M. Carcenac Thierry** (Socialiste, radical, citoyen et divers gauche - **Tarn**)

demande au ministre *« comment il lui semble possible d'amplifier et d'améliorer l'enseignement des langues régionales de notre pays »*

**M. Kert Christian** (Union pour un Mouvement Populaire – **Bouches-du Rhône**)

**M. Perol-Dumont Marie-France** (Socialiste, présidente du Conseil général, député de la **Haute-Vienne**)

réponse au CREO du Limousin:

Xavier DARCOS à

Mme M.-F. PEROL-DUMONT Députée de la Haute-Vienne Présidente du Conseil général  
Assemblée Nationale 75 355 PARIS CEDEX 07

Le Ministre

Paris le 28 novembre 2007

Madame la députée

Votre courrier en date du 16 novembre m'est bien parvenu, je vous en remercie.

Vous avez bien voulu me faire part des attentes de la FELCO (Federacion de Lengua e cultura d'oc), sur l'enseignement des langues et cultures régionales.

*J'ai immédiatement demandé à mes services de bien vouloir faire procéder à un examen de sa requête.*

*Je ne manquerai pas de vous informer, dans les meilleurs délais, de la suite réservée à votre démarche.*

*Je vous prie d'agréer, Madame la Députée, l'expression de mes respectueux hommages.*

### **AUTRES REPONSES DE SOUTIEN**

**M. Marc Alain** (UMP – Aveyron) a signé l'appel « *Anem Òc per la lenga occitana* » et signale qu'il faudrait un appel commun avec les autres langues "régionales".

**Mme Iborra Monique** ( Socialiste – Haute Garonne)

**Mme Pinel Sylvie** ( Socialiste – Tarn et Garonne)

**M.Hollande François** (Socialiste, maire de Tulle ,député de la Corrèze)

réponse au CREO du Limousin:

*J'ai bien reçu votre courrier du 29 octobre dernier et vous pouvez être assurée que j'ai pris très attentivement connaissance de la lettre adressée par la Fédération des Enseignants de Langue et Culture Occitanes (FELCO) à M. le Ministre de l'Education Nationale, à l'occasion de la rentrée scolaire.*

*Vous pouvez être assurée que j'ai pris bonne note des préoccupations exprimées par votre Fédération concernant la situation et l'avenir de l'enseignement des langues et cultures régionales dans le service public et que je signalerai vos attentes à l'attention de mes collègues du groupe socialiste de l'Assemblée Nationale en charge du dossier.*

*Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.*

*F.H.*

**M. Dupont Jean-Pierre** (UMP, président du Conseil Général, député de la Corrèze)

réponse au CREO du Limousin:

*Vous avez bien voulu me faire parvenir copie du courrier adressé à M. le Ministre de l'Education Nationale par la Fédération de Langue et Culture Occitanes à laquelle est fédéré le CREO que vous présidez, afin de solliciter une intervention ferme du gouvernement relative à la question de l'enseignement des langues régionales en FRANCE (sic). Je tiens à vous remercier d'avoir souhaité me transmettre ce document dont j'ai pris connaissance avec le plus grand intérêt et le plus grand soin (sic).*

*Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me tenir informé de la réponse qui vous sera faite ainsi que de l'évolution de ce dossier.*

*Je vous prie ...*

### **QUELQUES INTERVENTIONS POUR LES AUTRES LANGUES:**

**M. Le Fur Marc** (Union pour un Mouvement Populaire – Côtes-d'Armor)

23/10/2007 Question N° : 8218

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'enseignement de la langue bretonne. L'inspection académique de Bretagne refuse, depuis 2006, de donner suite à certains projets de classes bilingues français-breton, notamment à Guichen, en Île-et-Vilaine. Dans cette commune, un projet concernant vingt-quatre enfants, âgés de 2 à 5 ans, respecte toutes les conditions d'ouverture fixées par l'inspection académique et se heurte au refus de l'administration. Il lui demande de préciser sa position à ce sujet.

**M. Jung Armand** (Socialiste, radical, citoyen et divers gauche - Bas-Rhin)

02/10/2007 Question N° : 6181

M. Armand Jung attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'arrêté ministériel du 25 juillet 2007,

publié au Journal officiel de la République française du 21 août 2007, qui fixe les programmes de langues régionales pour l'école primaire. Ces dispositions concernent le basque, le breton, le catalan, le corse et l'occitan langue d'oc et excluent à la fois les créoles et les langues régionales d'Alsace et de Moselle. Il abroge en même temps l'arrêté du 30 mai 2003 relatif à l'enseignement des langues étrangères ou régionales à l'école primaire à compter de la rentrée 2008-2009. Ce dernier texte comportait des dispositions relatives à la langue régionale d'Alsace, sa définition historique et scientifiquement exacte, les dialectes et l'allemand standard. L'allemand et les dialectes, dont l'importance économique est forte, sont à la fois langue régionale, langues des régions voisines de l'Alsace et correspondent à une grande langue de culture internationale. L'Alsace est l'un des berceaux de cette langue allemande et nombre de ses écrivains sont renommés dans la littérature germanophone. L'arrêté ministériel du 20 mars 2007, qui ne traite plus de la langue régionale qu'au même titre que n'importe quelle langue étrangère, sans reconnaître sa position spécifique en Alsace et en Moselle, correspond donc à une régression gravissime et inacceptable concernant les modalités et les programmes d'enseignement des langues régionales au collège en Alsace et Moselle. On est ainsi en face d'une nouvelle et grave mise en cause de l'avenir de la langue régionale en Alsace. Une langue qui n'est pas suffisamment enseignée, une langue dans laquelle on n'enseigne pas est une langue qui meurt. En conséquence, il souhaite connaître les raisons qui ont motivé ces mesures régressives à l'encontre de la langue régionale d'Alsace.

**Mme Zimmermann Marie-Jo** (Union pour un Mouvement Populaire - **Moselle**)

23/10/2007 Question N° : 8080

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le fait que le Bulletin officiel de l'éducation nationale du 4 octobre 2007 comporte un arrêté ministériel relatif aux langues régionales dans l'enseignement primaire. Cet arrêté recense un certain nombre de langues régionales, mais ne prévoit rien pour le département de la Moselle. Dans la mesure où de nombreux jeunes Mosellans choisissent chaque année l'option « langue et culture régionales » au baccalauréat, elle souhaiterait qu'il lui précise s'il serait possible de remédier à cette carence.

Réponse publiée au JO le : 25/12/2007:

*Le projet de programme de l'enseignement de la langue régionale d'Alsace et des pays mosellans à l'école primaire sera présenté au Conseil supérieur de l'éducation du 13 décembre 2007. L'arrêté sera ensuite publié en complément de l'arrêté du 25 juillet 2007 en vue d'une entrée en vigueur à la rentrée de l'année scolaire 2008-2009. Ce texte sera conforme au cadre européen commun de référence pour les langues. L'arrêté du 5 avril 2007 fixant les programmes de langues régionales au palier 1 du collège sera également complété par le programme de la langue régionale d'Alsace et des pays mosellans. Enfin, un programme de la langue régionale d'Alsace et des pays mosellans sera publié **avec l'ensemble des programmes** de langues régionales pour le palier 2 du collège au cours de l'été 2008. Ces nouveaux programmes permettront de proposer à un nombre plus important d'élèves l'apprentissage de la langue régionale d'Alsace et des pays mosellans. Les enseignants en ayant la charge bénéficieront d'une formation correspondant à la spécificité de son contenu.*



**Centre Régional des Enseignants d'Occitan de Midi-Pyrénées**

siège social : 56, rue du Taur 31 000 Tolosa / Toulouse

Le président Alain RAYNAL  
secrétariat: [creo.mp@free.fr](mailto:creo.mp@free.fr)

Toulouse, le 2 octobre 2007

Madame, Monsieur le député,

Le CREO de Midi-Pyrénées regroupe les différentes associations départementales d'enseignants d'occitan de l'Education nationale.

Nous vous prions de trouver ci-joint pour information une copie de la lettre que notre association fédérale, la FELCO<sup>1</sup>, adresse à Monsieur le ministre de l'Education nationale. Ce courrier fait état des principales difficultés rencontrées depuis quelques années et particulièrement lors de cette rentrée scolaire. Ces difficultés aboutissent à **une diminution de l'offre d'enseignement de la langue d'oc** ce qui est en contradiction avec l'augmentation de l'intérêt que lui porte la population, avec l'effort entrepris par certaines Collectivités territoriales pour la transmission de "cet élément du patrimoine national" et avec les engagements de notre pays sur " la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles".

**► Nous vous demandons d'intervenir auprès de Monsieur le ministre pour qu'un plan cohérent de rénovation de l'enseignement des langues régionales soit très prochainement établi et rendu public.**

Notre association constate également que la dégradation des conditions d'enseignement découle de l'absence de législation concernant **la place des langues régionales dans la société française**. C'est pourquoi la FELCO participe au collectif d'associations culturelles "Anem Òc!" qui a réuni 20 000 personnes à Béziers en mars dernier pour réclamer une réelle politique publique en faveur de l'occitan et des autres langues de France. Plusieurs d'entre vous ont à ce jour apporté leur soutien à l'appel correspondant , "Anem! Per la lenga occitana: Òc!", et nous les en remercions.

**► Nous vous demandons d'étudier aujourd'hui les conditions d'adoption par le parlement d'un cadre législatif assorti de mesures très concrètes qui permette de sécuriser une fois pour toutes la situation des langues régionales de France.**

Notre association, à travers ses sections départementales notamment, se tient à votre disposition pour tout éclaircissement et toute réflexion sur cette question.

En vous remerciant de votre attention et dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le député, l'expression de toute notre considération.

Alain Raynal,

président du CREO de Midi-Pyrénées

pièces jointes:

- lettre du 23 septembre 2007 à Monsieur le ministre de l'Education nationale
- [dossier du 27 juin 2007 « Quelle place pour les langues et cultures régionales à l'école publique ? L'enseignement de l'occitan aujourd'hui et demain »](#)
- appel à signer « Anem! Per la lenga occitana: Òc »/ liste des signataires à ce jour

<sup>1</sup> - Fédération des Enseignants de Langue et Culture d'Oc